

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU [16/11/2017]**

---

L'an deux mille dix-sept, le 16 novembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 10 novembre 2017, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François AUBER, Maire.

Sont présents : M. François AUBER, Maire ; M. Aurélien PAUL, Mme Noëlle LEVEAU, M. Olivier HENRY, Mme Clydie RENARD, M. Philippe VALLIN adjoints, Mme Frédérique RATTE, M. Blaise ALLEAUME, Mme Josiane COIGNET, M. Gilles HONORÉ, Mme Réjane DEVAUX, Mme Virginie WALBROU, M. Pascal REGHEM, Mme Maria MARQUES, Mme Micheline MONVILLE, M. Patrice DELAMARE, Mme Michèle LESAUVAGE, M. Christian POUPEL et Mme Caroline VAIN.

Absents représentés :

Absents excusés :

... remplit les fonctions de secrétaire de séance.

---

*Date de convocation : 10/11/2017*

*Date d'affichage : 10/11/2017*

*Nombre de Conseillers en exercice : 19*

*Présents :            Votants :            Pour :            Contre :            Abstention :*

---

**OBJET** : Projet de création d'un parcours du patrimoine à Bruneval (63/2017)

---

Rapporteurs : M. Philippe VALLIN et M. Aurélien PAUL

Mesdames, Messieurs

Le Conservatoire du littoral est propriétaire de plusieurs parcelles boisées à Bruneval, dont la parcelle n° 341 qui abrite la carrière dite « Grotte aux galets », lieu historique où les ramasseurs de galets se mettaient à l'abri pour effectuer le tri et le calibrage des galets qui partaient à la vente.

La Commune de Saint-Jouin-Bruneval souhaite profiter des acquisitions par le Conservatoire du littoral pour mener un projet de valorisation du site permettant au public de s'y promener et découvrir le patrimoine naturel boisé et mettre en valeur l'action du Conservatoire du littoral sur le littoral du pays de Caux.

Sur cet espace boisé, une thématique faune/ flore et une thématique sur les matériaux du pays de Caux (marne, silex, argile), de leur extraction à leur utilisation, seront proposées.

Pour compléter cette thématique sur le bâti et la construction au sein de la vallée de Bruneval, un parcours architectural « Bruneval-les Bains » sera créé.

Le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement de la Seine-Maritime (CAUE), l'association Centre d'Action Régional pour le Développement de l'Education Relative à l'Environnement

(CARDERE), le Conservatoire du littoral, et la commune de Saint-Jouin-Bruneval sont les porteurs du projet.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre ce projet et à signer tout acte et toute convention s’y référant.
- AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l’exécution de la présente délibération et du projet.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Projet